

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2018 – 04 - 04

**Séance du 10 avril 2018**

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

Représentés : 3

Absents excusés : 2

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-huit, le dix avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER  
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la  
présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents** : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints** : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,  
SAMAT, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON,  
LE VAN DA.

**INDEMNITE  
REPRESENTATIVE  
DE LOGEMENT DES  
INSTITUTEURS  
(I.R.L)**

**Conseillers Municipaux** : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,  
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, MOTUS-  
JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ,  
TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI, GIULIANO,  
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOILLARD, SAOUT,  
VALENTIN.

**FIXATION DU  
MONTANT DE L'I.R.L  
POUR 2017**

**Etaient représentés** :  
**Adjoint** : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA)

**EXERCICE 2018**

**Conseillers Municipaux** : Madame Isabelle VIDAL (procuration à  
Monsieur le Maire), Monsieur Jean-Paul ROCHE (procuration à  
Monsieur Antoine BAGNO).

**Etaient absents excusés** :  
**Conseillers Municipaux** : Madame Stéphanie LEITE et Monsieur  
Jean-Luc BERNARD

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,  
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20180410-DEL20180404-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2018  
Date de réception préfecture : 11/04/2018

Monsieur le Maire rappelle que l'avis du Conseil Municipal doit être recueilli avant toute fixation par le Préfet du montant de l'indemnité représentative de logement susceptible d'être alloué aux instituteurs.

Pour l'année 2017, le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'est prononcé pour un montant de l'I.R.L. de base de 3 459,27 € et pour un montant de l'I.R.L majorée de 4 324,09 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur les montants proposés par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale pour l'exercice 2018. La dotation versée par l'Etat aux Communes pour les instituteurs logés est de 2 808 €, étant précisé que la Commune prendra en charge la différence.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable sur les montants de l'indemnité de logement susceptible d'être allouée aux instituteurs pour l'exercice 2018.

Demande à Monsieur le Maire de faire connaître au Préfet du Var l'avis favorable du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

*Signature électronique*

Philippe BARTHELEMY